



SE FORMER AUX PREMIERS SECOURS CANIN ET FELIN

AU LYCEE AGRICOLE DE BAR-LE-DUC



**Grace à cette formation accessible à tous,
vous serez capable de réagir lorsque votre
compagnon à quatre pattes se blesse,
présente un malaise, s'intoxique....**



STATUT JURIDIQUE DES ANIMAUX

Le cadre légal des animaux se retrouve essentiellement dans trois codes :

Le code rural par l'article L214-1

Ordonnance du 21 septembre 2001 et le code pénal par l'article 521-1

Ordonnance du 06 octobre 2006 reconnaissant les animaux comme « des êtres vivants et sensibles ».

Le code civil par l'article 515-14 modifié par la loi n° 2015-177 du 16 février 2015 considère que :

« Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité – sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens ».

PROGRAMME DE FORMATION

- La chaîne de secours : **Protéger Alerter Secourir** l'animal dans l'urgence en attente de la prise en charge par un vétérinaire.
- Assurer une protection au chien et à l'humain (faire une muselière d'appoint)
- Alerter le vétérinaire
- Rechercher les urgences vitales
- Agir devant un animal qui s'étouffe
- Agir devant un animal qui saigne abondamment
- Agir devant un animal ayant perdu connaissance et qui respire inconscient : Position Latérale de Sécurité (PLS) et Position Sternale de Sécurité (PSS)
- Pratiquer une Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) à un animal qui ne respire pas
- Agir devant un animal atteint :
 - D'une plaie (simple ou grave)
 - D'une brûlure (simple ou grave)
 - D'un traumatisme
 - D'une intoxication ou d'un envenimement
- Cas particuliers (convulsion, dilatation ou torsion d'estomac, coup de chaleur, ...)
- Administrer des médicaments et utiliser la trousse de secours
- Transporter un animal blessé en sécurité

Les gestes présentés lors de cette formation ne peuvent en aucun cas se substituer à l'avis d'un vétérinaire.

MODALITES D'INSCRIPTION

Formation sur une journée. 70.00 € la journée de formation à l'EPL AGRO de la Meuse.

21.00 € d'acompte à verser par chèque au moment de l'inscription à l'ordre de l'agence comptable de l'EPL AGRO de la Meuse

Veuillez nous adresser votre demande de formation par mail afin que nous puissions vous proposer notre agenda de formation. Disponible dès septembre 2019 sur www.eplagro55.fr



CONTACT : cfppa.bar-le-duc@educagri.fr

EPL AGRO-CFPPA de la Meuse

Technopôle Philippe de Vilmorin CS 40249

55006 BAR LE DUC CEDEX